

DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **39**
Nombre de membres présents : **27**
Nombre de votants : **34**
Date de convocation : **08/09/2020**

L'an **Deux Mille VINGT** le **15 SEPTEMBRE**, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Aspres, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M. René OLIVE, Président.

OBJET : RPQS EAU ET ASSAINISSEMENT 2019

Certifiée exécutoire à la date de transmission aux services préfectoraux
(articles L2131-1 et L5211-3 CGCT)

Publié ou Notifié

Le

Étaient Présents : Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) – TAURINYA (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) – LEHOUSSINE (Camélas) – HUGE (Castelnou) – GABRIEL, DELGADO (Fourques) – BEZIAN (Llauro) – DE MAURY (Ste Colombe) – XANCHO, JEAN (Saint-Jean-Lasseille) – BOUFFIL (Terrats) – OLIVE, VOISIN, GONZALEZ, BATARD, LEMORT, RAYNAL, PEREZ, MON, PONTICACCIA-DÖRR (Thuir) – THIRIET (Tresserre) - ATTARD, QUINTA (Trouillas)- LELAURAIN, BARBE (Villemolaque)

Procurations :

R. BANTREIL (Brouilla) à P.TAURINYA
P. MAURAN (Montauriol) à N.GONZALEZ
JM.LAVAIL (Thuir) à R.PEREZ
H.MALHERBE (Thuir) à R.OLIVE
S.ADROGUER-CASASAYAS (Thuir) à T.VOISIN
S.CAZENOVE (Thuir) à J.PONTICACCIA-DÖRR
M.LESNE (Tordères) à R.ATTARD

Absents:

G.CHINAUD (Calmeilles)
P.BELLEGARDE (Passa)
P.GERICAULT (Oms)
A.BOURRAT (Thuir)
J.ALBERT (Trouillas)

Monsieur Thierry GABRIEL, est élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la dernière séance du Conseil est adopté à l'unanimité.

107/2020

RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT (Exercice 2019) :

- VU les statuts de la Communauté et sa compétence en matière de gestion de services publics de l'eau potable et de l'assainissement
VU les termes de la loi n° 95-101 du 2 février 1995 et de son décret d'application n°07-675 du 2 Mai 2007,
VU l'article L2224-5 du CGTC,

Le Président **INDIQUE** à l'Assemblée que la collectivité, autorité délégante responsable de ces compétences, est tenue de présenter à l'Assemblée délibérante les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement pour l'exercice 2019.

Il **DONNE** connaissance à l'Assemblée du contenu de ces rapports ainsi que les rapports annuels du délégataire correspondants.

Le Conseil Communautaire,
Où l'exposé de son Président
Après en avoir valablement délibéré
A l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOpte, conformément à l'article L-2224-5 du Code Général des Collectivités territoriales, les Rapports de Présentation sur le Prix et la Qualité des Services publics de l'eau potable et de l'assainissement 2019 présentés à l'Assemblée.

PRECISE qu'un exemplaire de ceux-ci sera transmis à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales et notifié à chacune des communes de la Communauté de Communes qui devront les présenter à leur Conseil Municipal.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jour, mois et an que dessus.



Président,
René OLIVE